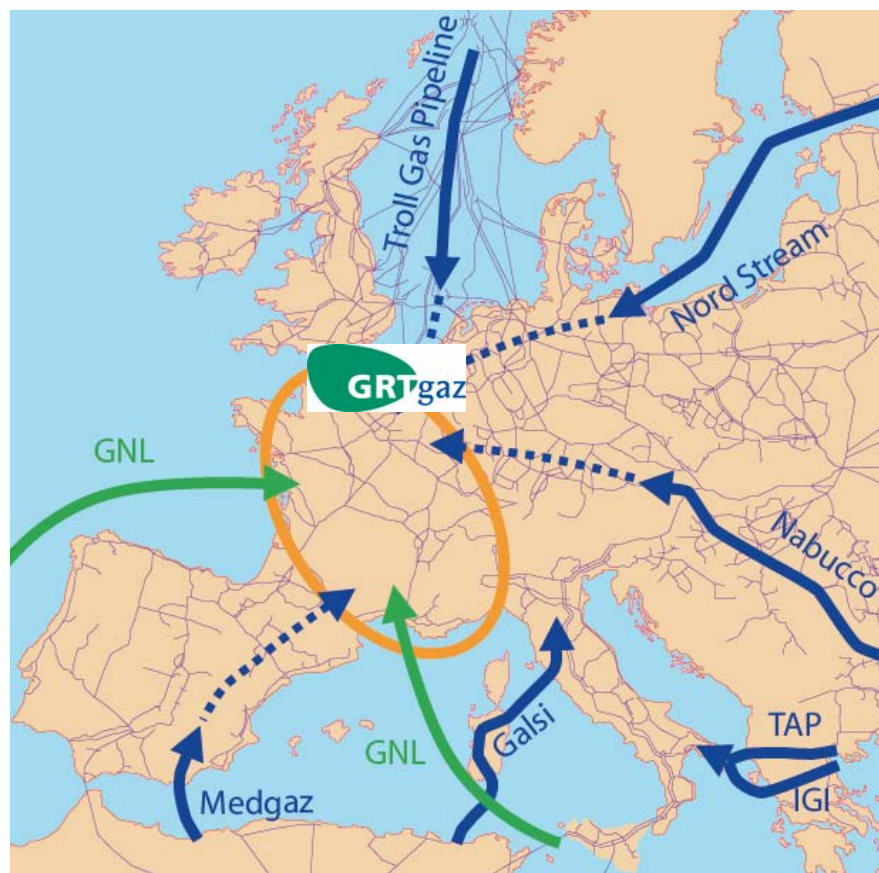




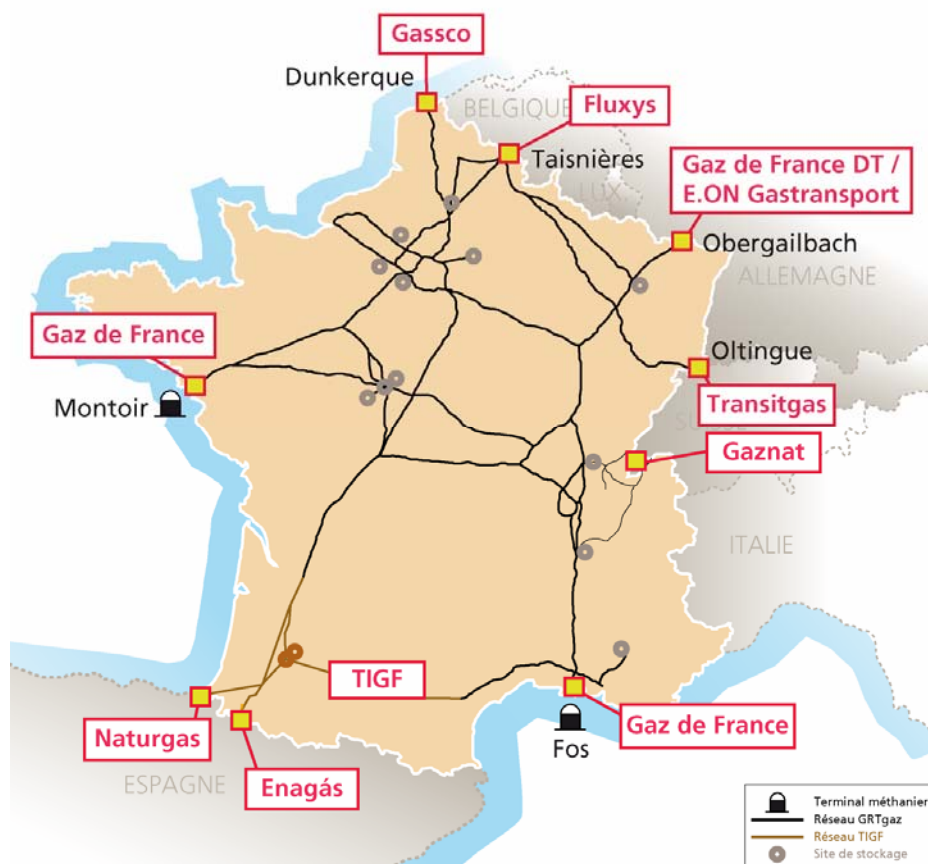
Congrès AFG
Développement des interconnexions gazières

Développement des interconnexions nécessaire au fonctionnement du marché et favorable aux consommateurs

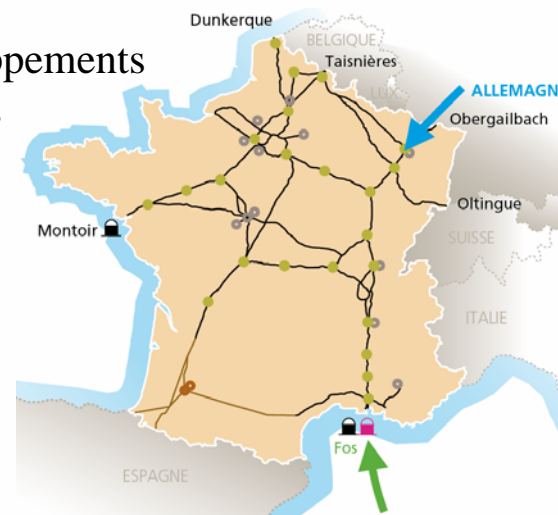


- Plus de capacités d'entrée = plus de gaz en France = augmentation de l'offre = diminution des prix de gros du gaz en France
- La croissance des capacités d'entrée renforce la sécurité d'approvisionnement :
 - Création de terminaux GNL et interconnexions associées Terminal Méthanier / Transport
 - Création ou renforcement des interconnexions réseau

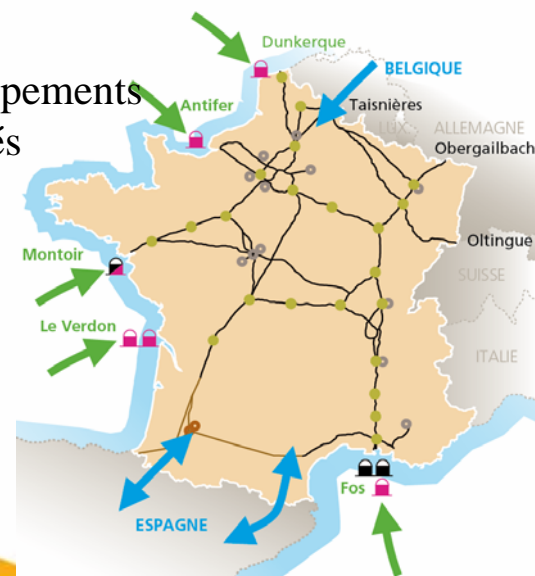
Nombreux projets de développement des interconnexions en France



Développements en cours



Développements envisagés



Expérience pratique de GRTgaz

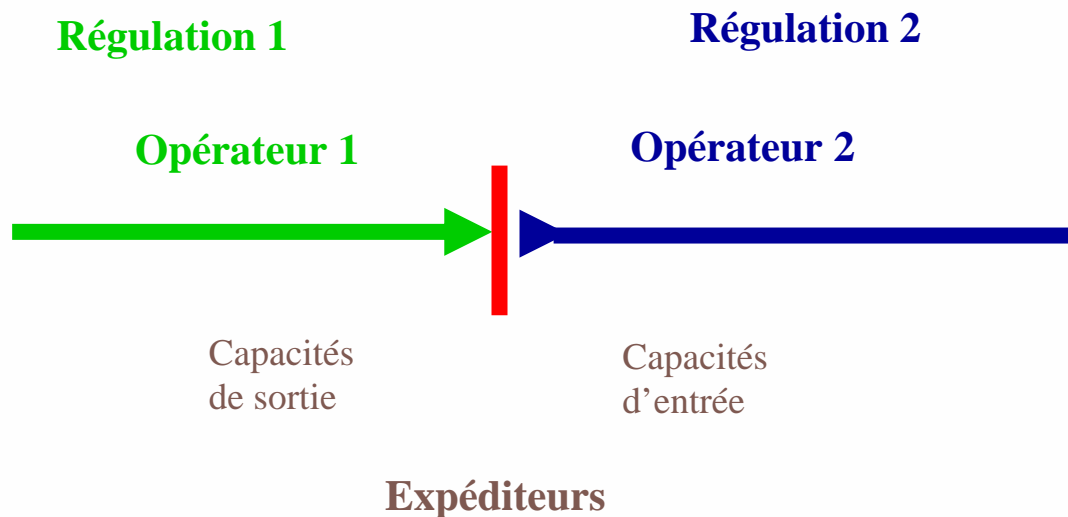
● Expérience récente

- Développement de l'interconnexion avec MEGAL
- Développement des interconnexions avec TIGF et ENAGAS
- Développement de l'interconnexion avec GAZNAT
- Développement des interconnexions avec les terminaux méthaniers
- Développement de l'interconnexion avec FLUXYS

● Situations spécifiques

- Dans chaque cas, intense coopération engagée entre Opérateurs d'infrastructures, Régulateurs, et parfois Etats, de part et d'autre des interconnexions concernées

Construction ou développement d'une interconnexion



- Situation idéale visée
 - Capacité physique cohérente
 - Capacité commerciale cohérente pour chaque expéditeur traversant l'interface
 - Calendrier commun
 - Tarifs basés sur les coûts
 - Risque financier couvert pour chaque opérateur
 - ...

Capacité physique cohérente

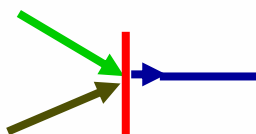
● Cadres réglementaires différents

- Cadre 1 impose de conserver une part X% des capacités disponibles pour du court terme
 - Cadre 2 ne donne pas de contrainte
 - La capacité physique 1 sera X% supérieure à la capacité physique 2 et a toute chance de ne jamais être commercialisée
- Une harmonisation de part et d'autre est indispensable

● Infrastructures de nature différente: cas des Terminaux Méthaniers et du Réseau de Transport

- La capacité physique d'émission instantanée d'un terminal méthanier est une variable relativement peu contrainte, dont la valeur a relativement peu d'influence sur le coût du terminal
 - La capacité de transport d'un réseau est une variable très contrainte, dont la valeur est complètement déterminante sur le coût du réseau
- La mise en correspondance est nécessaire

● Interconnexion complexe



- La capacité aval n'est pas nécessairement égale à la somme des capacités amont. Arbitrages possibles.
 - Réponse par le marché
- Compréhension approfondie de la demande du marché

Capacité commerciale cohérente pour chaque expéditeur traversant l'interface

● Idéalement capacité bundlée, égale par principe de part et d'autre de l'interconnexion

- Processus en cours à l'interconnexion GRTgaz Sud / TIGF

● Cadres réglementaires différents

- Nature différente des produits de capacité de part et d'autre de l'interconnexion: concepts fermes/interruptibles, durées d'allocation
- Processus d'allocation différent de part et d'autre de la frontière, typiquement «premier arrivé-premier servi » versus « fenêtre de souscription et prorata»

● Jeu du marché

- X expéditeurs en amont, Y en aval

➔ Avant tout développement nécessité d'harmoniser les produits de capacité, les modalités d'allocation, les calendriers

Calendrier commun

● Cadres réglementaires différents

- Exemple cadre 1: décision « administrée », selon plan de développement défini par l'Etat
 - Exemple cadre 2: décision selon engagements du marché
- Processus de décision et calendriers à rapprocher

● Processus d'autorisation et de construction

- Différents par nature entre Terminal et Réseau
 - Différents entre offshore et onshore, pour interconnexion avec atterage
 - Différents selon Etats
- Processus de concertation très étroit entre opérateurs

Tarifs basés sur les coûts

● Qui fait/paye quoi en amont et en aval de l'interconnexion ?

- **Éléments générateurs de coût**

- ✓ Pression
- ✓ Qualité du gaz, odorisation
- ✓ Comptage
- ✓ ...

→ Chaque cas spécifique, dépend situation technique et réglementaire

→ De façon générale peu de règles définies à l'avance

→ Chaque opérateur tenté de réduire son coût

→ Coopération pour définir les meilleurs ouvrages en coût global

● Modèle tarifaire en amont et en aval de l'interconnexion ?

- Coût moyen ? Incrémental ? Marginal ?
- Cadre réglementaire: cost-based ? benchmark ? art. 22 ?

Couverture des risques financiers

● Cadre réglementaire

- **Décision administrée ou décision marché → Préférence majoritaire pour la décision marché = obtenir des engagements des expéditeurs avant décision d'investissement**
 - Open Season
 - Open Subscription Period
- **Attribution des capacités par ordre d'engagement de durée des expéditeurs**

● Visibilité sur la rentabilité des investissements et les tarifs futurs

- **Pérennité de la régulation: Validation des décisions d'investissement, Rémunération des investissements**
- **Encore plus complexe dans environnement multi-régulateurs pour les interconnexions**

● Couverture des capacités court terme

- **Risque des capacités court terme, non vendues au départ**
 - Les expéditeurs engagés dans l'Open Season ?
 - La communauté des expéditeurs (mutualisation BAR) ?

● Risque de planning

- **Décalage dans les MES amont et aval: qui porte les risques ?**

Des outils pour stimuler le développement des interconnexions

● Travaux de l'ERGEG: GRI

● Plans indicatif à 10 ans

- Plusieurs TSO le produisent dès à présent en Europe, dont GRTgaz
- Généralisation souhaitée → rôle de « GTE + » proposé par les TSO européens

● Guidelines for Open Season définies par l'ERGEG

● « 3ème directive »

- Agence des régulateurs ? Une coordination européenne indispensable
- GTE + → Organisation permanente proposée par les TSO européens

● Pour chaque interconnexion un dialogue et des processus formellement coordonnés

Merci de votre attention